



MOTION

La Chambre des Députés,

Constatant :

Que, selon des informations concordantes, la situation au Tibet s'est dégradée depuis le 10 mars dernier, date à laquelle des moines tibétains se sont rassemblés à l'occasion de l'anniversaire du soulèvement de 1959 et de l'exil forcé du Dalaï-lama pour manifester contre l'autorité de Pékin ;

Que les manifestations se sont rapidement étendues au-delà de la capitale tibétaine et qu'elles ont été réprimées violemment par les autorités chinoises, faisant de nombreuses victimes ;

Que les autorités chinoises ont, pour des « raisons de sécurité », interdit depuis samedi dernier l'entrée de Lhassa à tous les étrangers, y compris les journalistes, sauf ceux qui ont pu y accéder avec un permis spécial avant le début des manifestations ;

Que la situation au Tibet demeure des plus inquiétantes et appelle à la vigilance de tous ;

Invite le Gouvernement,

A exhorter toutes les parties à mettre fin immédiatement à tout acte de violence dirigé contre des personnes ;

A condamner le recours à la violence pour répondre à des actions de protestation ;

A rechercher d'urgence des clarifications auprès des autorités chinoises quant à la situation au Tibet et à appuyer au sein des instances internationales les efforts qui visent à faire toute la lumière sur les récents événements ;

A appuyer dans les instances onusiennes l'envoi d'une mission civile chargée de la rédaction d'un rapport indépendant sur les récents événements au Tibet ;

A appuyer une implication de l'Union européenne à travers la désignation d'un émissaire spécial pour le Tibet ;

A soulever de façon suivie la question tibétaine et des droits de l'homme lors des contacts politiques bilatéraux avec les autorités chinoises ;



A souligner, dans ce contexte, son attachement à la liberté d'expression qui comporte le droit à protester pacifiquement ;

A œuvrer, au sein de l'Union européenne ou d'autres instances internationales, pour promouvoir le dialogue entre les autorités chinoises et les émissaires du Dalaï-lama afin d'aboutir à une solution durable et acceptable pour toutes les parties qui respecte pleinement la culture, la religion et l'identité tibétaines, entourée des garanties nécessaires;

LM

L. MOSAR

G. Bögen

R. / 5

Julix B. 7
F. GRAZ

B. Fayol

C. GOERENS